

Déclaration du SE-Unsa 95 du 17/10/2013

Madame la Directrice Académique,
Mesdames, Messieurs,

En cette rentrée scolaire, le SE-UNSA affirme qu' un nouveau souffle à l'école primaire est donné pour la REFONDATION. Pour la première fois depuis 5 ans grâce à : plus d'enseignants, la mise en place des ESPE, la création d'un nouveau métier pour les élèves en situation de handicap et l'implantation des contrats aidés d'adultes 'aide aux écoles.

L'un des volets de la Refondation est la mise en place des rythmes scolaires. Les collègues nous interrogent sur les intentions des collectivités territoriales en matière d'aménagement des horaires, à l'échéance 2014.

Il est temps que le dialogue entre tous les partenaires se mette en place : dans l'intérêt de tous, les régulations pour les écoles en rythmes depuis septembre 2013 doivent être discutées. Ignorer les dysfonctionnements seraient une grave erreur tant pour les élèves que pour les conditions de travail des personnels.

Le SE-Unsa, parce qu'il est exigeant pour le changement est aux côtés des collègues pour que rien ne soit construit dans la précipitation. Cela ne peut se faire sans les enseignants ! La concertation ne peut se dérouler en oubliant les principaux acteurs. Nous avons bien noté la date du prochain comité de pilotage, toutefois le SE-Unsa 95 rappelle qu'il a sollicité :

- un GT spécifique pour examiner les litiges pour 2014 et les difficultés pour l'année scolaire 2013/2014
- que du temps institutionnel soit dégagé pour que la concertation locale soit menée à bien.
- Un allègement supplémentaire départemental des APC pour tous les directeurs pour tenir compte de leur charge de travail lié à la mise en place des rythmes scolaires .

Concernant les directeurs, nous rappelons que le SE UNSA a déposé une alerte sociale. Au delà des discussions catégorielles prévues au niveau national des décisions départementales doivent contribuer à améliorer les conditions d'exercice de nos collègues qui conjuguent au quotidien le métier d'enseignant et la gestion complexe du fonctionnement de l'école. Un des leviers important est l'attribution de l'aide administrative à toutes les écoles qui la demandent. Si la dotation ministérielle conduit à établir une grille d'attribution, le SE UNSA souligne son attachement à un traitement équitable entre les écoles élémentaires et maternelles à critères égaux.

Aujourd'hui, la CAPD va examiner les promotions, le SE-Unsa renouvelle sa demande d'un groupe de travail pour l'intégration progressive et par pallier entre le 8eme et le 11 échelon, de la note 20 dans la grille départementale . Trop de collègues sont pénalisés par une inspection qui se solde par une confirmation voire maintien de note. De ce fait certains perdent le correctif de note et donc le bénéfice d'une promotion .Ce groupe de travail, sera également l'occasion de poser un protocole harmonisé de la gestion de l'inspection : calendrier de l'annonce, mais aussi de remise du rapport.

En présence de tous les membres de la CAPD, nous souhaiterions aborder le point délicat des inspections.

Un premier aspect : source de stress, de remises en question, voire de frustration. Pour le SE-UNSA, un enseignant a d'abord besoin d'être rassuré et encouragé par son supérieur hiérarchique. Enfin le rapport d'inspection, parce c'est un document contractualisé qui entre définitivement dans un dossier professionnel, laisse une trace indélébile. Il fige en quelques lignes immuables la complexité de notre pratique professionnelle.

Le deuxième aspect : la notation. Il y a pour nous urgence à la supprimer, entrons donc enfin dans le 3^{ème} millénaire !

Pour ces raisons, « le SE-Unsa revendique dans son projet syndical, le remplacement de la notation par une appréciation objectivée de la valeur professionnelle, dont la nature devra faire l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales représentatives des personnels au plan national. »

De plus, de nombreux personnels ont vu leurs conditions de travail se dégrader :

- Par manque de remplacement des absences : plus particulièrement en maternelle
- Par manque de prise en compte des déplacements entraînant fatigabilité et risque d'accident du travail entre autre tous les personnels infirmiers et médecins scolaires, référents, CPC, sur poste partagé, TRS...
- Par manque de pause déjeuner suite à l'augmentation du nombre de réunions
- Par manque d'informations concernant leur devenir : les collègues des 3 CIO menacés de fermeture

Nous demandons que le CHSCT départemental se saisisse rapidement de ses difficultés dans le cadre des risques psychosociaux.

Enfin, nous tenons à souligner notre attachement à un indispensable dialogue social. Il doit permettre une gestion des ressources humaines, de qualité qui valorise l'engagement et le professionnalisme de nos collègues. Un dialogue qui ne doit pas être pas être uniquement formel dans les instances. . Il est nécessaire et utile dans toutes les circonscriptions pour tous les évènements à caractère personnel, professionnel ou pédagogique qui pourraient se produire au cours de l'année scolaire.

Nous vous remercions pour votre attention